



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

agriculture et pêche : fonctionnement

Question écrite n° 66207

## Texte de la question

M. Jacques Godfrain attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la réforme de Haras nationaux et, en particulier, sur la répartition des crédits régionaux en provenance du Fonds national des haras par les commissions régionales. En effet, en région Midi-Pyrénées, la commission a proposé de reconduire la répartition des années précédentes au détriment des éleveurs de chevaux lourds qui pourtant représentent 85 % des éleveurs alors que les chevaux anglo-arabes ne représentent que moins de 5 % des effectifs. Selon la répartition prévue, les chevaux lourds bénéficieraient de 11 % des crédits alors que les anglo-arabes bénéficieraient de plus de 50 %. Sachant que l'élevage lourd en Midi-Pyrénées est souvent complémentaire des élevages ovins et bovins, d'importants efforts ont été entrepris en matière de qualité, traçabilité et organisation économique. La dispersion des élevages et les faibles effectifs sont pénalisants pour les structures commerciales et ce projet de réforme de répartition des crédits représentait un espoir pour la région. Il lui demande donc si, pour assurer la survie de l'organisation économique du secteur cheval lourd Midi-Pyrénées, le Gouvernement envisage d'intervenir pour que l'esprit de cette réforme ne soit pas détourné de son but initial.

## Texte de la réponse

La répartition des crédits de l'Etat mis en place dans les régions à partir du Fonds national des haras et des activités hippiques relève exclusivement des compétences du préfet de région. Ce dernier doit, selon le décret n° 2001-197 du 1er mars 2001, réunir une commission consultative régionale d'orientation du cheval (CCROC) dont le rôle est de procéder à l'étude des dossiers et de proposer une répartition des crédits dont il dispose. La région Midi-Pyrénées a bénéficié, au titre de l'année 2001, d'une augmentation de 18,9 % des crédits d'intervention dans le secteur du cheval.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jacques Godfrain](#)

**Circonscription :** Aveyron (3<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 66207

**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'état

**Ministère interrogé :** agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture et pêche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 24 septembre 2001, page 5387

**Réponse publiée le :** 17 décembre 2001, page 7246